

BAREME D'HONORAIRES MAXIMUM TRANSACTION AU 1ER DECEMBRE 2025

HONORAIRES TTC* A LA CHARGE DU VENDEUR

LOCAUX À USAGE D'HABITATION

PRIX DE VENTE	HONORAIRES % TTC
< 79 999€	7 500€ FORFAITAIRE
De 80.000 à 100.000€	9%
De 100.001 à 150.000€	8%
De 150.001 à 200.000€	7.5%
De 200.001 à 250.000€	7%
De 250.001 à 300.000€	6%
De 300.001 + €	5.5%

Mandat de vente : Honoraires à la charge du vendeur
Mandat de recherche : Honoraires à la charge de l'acquéreur

Sixieme Avenue Dole - SARL N2JV Immobilier SARL au capital social de 10000 euros dont le siège est à Dole - 62 rue des Arènes - RCS LONS LE SAUNIER 831 135 298 - Carte professionnelle CPI 3901 2017 000 021 158 délivrée par la CCI du Jura le 08/09/2017. Garantie financière de 110 000€ par la Compagnie Européenne de garantie et cautions sise 16 rue Hoche tour Kupka B TSA 39999 92919 LA DEFENSE Cédex sous le numéro 28765. Un compte bancaire régi par les articles 55 à 58 du décret n°72-678 du 20 Juillet 1972 et exclusivement affecté aux versements visés à l'article 5 de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970. Ce compte est ouvert sous le numéro 30087 33145 00020756303 au CIC, 51 rue de Besançon, 39100 DOLE.

Qualité de commerçant indépendant, membre du réseau Sixième Avenue.

*TVA au taux en vigueur de 20% incluse.

*Tranches non cumulatives, forfait ou % du prix de vente.

BAREME D'HONORAIRES MAXIMUM LOCATAIRE AU 1ER DECEMBRE 2025

LOCATION HABITATION, MIXTE ET MEUBLEE (1)

HONORAIRES A LA CHARGE DU PRENEUR ET DU BAILLEUR

Dans la limite de 8€ par m² de surface habitable pour : visite du preneur, constitution du dossier, rédaction du bail, réalisation de l'état des lieux

Et de 3€ par m² de surface habitable pour réalisation de l'état des lieux d'entrée.

Garage seul	150€ TTC FORFAITAIRE
Appartement / Maison	7.5% TTC du loyer annuel hors charges

HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR UNIQUEMENT

Dans la mesure où uniquement un état des lieux de sortie est à réaliser.

Réalisation de l'état des lieux de sortie	3€/m ² TTC
--	-----------------------

Locations professionnelles

-Loyer inférieur à 6000€ HT annuel : 15% HT du loyer annuel HT et HC soit 18% TTC du loyer annuel HT HC.

-Au delà : 10% HT du loyer HT et HC soit 12% TTC du loyer annuel HT HC

-Les honoraires sont à la charge du locataire

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er août 2014. Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Sixieme Avenue Dole - SARL N2JV Immobilier SARL au capital social de 10000 euros dont le siège est à Dole - 62 rue des Arènes - RCS LONS LE SAUNIER 831 135 298 - Carte professionnelle CPI 3901 2017 000 021 158 délivrée par la CCI du Jura le 08/09/2017. Garantie financière de 110 000€ par la Compagnie Européenne de garantie et cautions sise 16 rue Hoche tour Kupka B TSA 39999 92919 LA DEFENSE Cédex sous le numéro 28765. Un compte bancaire régi par les articles 55 à 58 du décret n°72-678 du 20 Juillet 1972 et exclusivement affecté aux versements visés à l'article 5 de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970. Ce compte est ouvert sous le numéro 30087 33145 00020756303 au CIC, 51 rue de Besançon, 39100 DOLE.

Qualité de commerçant indépendant, membre du réseau Sixième Avenue.

*TVA au taux en vigueur de 20% incluse.